



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.03.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 avril 2026

Date d'affichage : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf avril à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE, Maire,*

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Muriel FINE, Jean-Michel DELBANO, Isabelle PERDRIER, Anaïs BRECHU, Joris TURC, Méryl DUEZ, Kevin HAMEL.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Monsieur Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025- Budget commune

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Compte Financier Unique devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

M. Emeric SALLE, Maire, se retire pour le vote du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal doit approuver les résultats du compte administratif de l'exercice 2025 «commune».

Section d'investissement :

Dépenses réalisées :	7 785 658,92 €
Recettes réalisées :	4 449 234,29 €
Résultat de clôture (déficit) :	3 336 424,63 €
Déficit antérieur reporté	61 580,03 €
Résultat cumulé (déficit).....	3 398 004,66 €

Dépenses restant à réaliser.....	3 420 473 €
Recettes restant à réaliser.....	6 470 880 €

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées.....	5 648 031,21 €
Recettes réalisées.....	6 749 285,06 €
Résultat de clôture (excédent).....	1 101 253,85 €
Excédent antérieur reporté	3 104 646,60 €
Résultat cumulé (excédent)	4 205 900,45 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal durant l'exercice 2025 ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;

Considérant que le compte financier unique constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice comptable ;

Considérant la parfaite concordance des écritures dans la comptabilité de la Commune et celles du Centre de Gestion Comptable de Briançon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres votants :

- **CONSTATE** que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'état des contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de la Salle les Alpes.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Etat I-B2 du CFU).

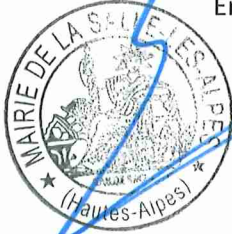
AR Prefecture

005-210501615-20260429-260301-DE
Reçu le 12/05/2026

Fait et délibéré en séance le 29 avril 2026

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						I
Investissement	-61 580,03		-3 336 424,63		-3 398 004,66	
Fonctionnement	3 435 544,63	330 898,03	1 101 253,85		4 205 900,45	
TOTAL I	3 373 964,60	330 898,03	-2 235 170,78		807 895,79	B2
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
16104-EAU ASST - LA SALLE						
Investissement	139 143,05		-1 236,80		137 906,25	
Fonctionnement	395 307,71	45 238,95	70 136,29		420 205,05	
Sous-Total	534 450,76	45 238,95	68 899,49		558 111,30	
TOTAL III	534 450,76	45 238,95	68 899,49		558 111,30	
TOTAL I + II + III	3 908 415,36	376 136,98	-2 166 271,29		1 366 007,09	

ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

Mairie de la Salle les Alpes - Budget communal

21/04/2026 10:32 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Maire,
A La Salle-les-Alpes, le 29/04/2026
Le Maire

Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A La Salle-les-Alpes, le 29/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,



Date de convocation : 22/04/2026

Signataire

Signataire	
SALLE Emeric - Maire	
PERLI Gilles - 1er Adjoint	
PERDRIER Isaelle - 2ème Adjointe	
DELBANO Jean-Michel - 3ème Adjoint	
PAUMOND Sophie - 4ème adjointe	
SALLE Jean-Paul - Conseiller délégué	
FIGVED Paul - Conseiller délégué	
VINATIER Jean-Claude - Conseiller	Excuse pour Gilles PERLI
FORM Nathalie - Conseillère	Excuse pour Emeric Salle
DEMONSSAND Virginie - Conseillère	
FINE Muriel - Conseillère	
BRECHU Anaïs - Conseillère	
TURC Joris -Conseiller	

ARRETE ET SIGNATURES

Mairie de la Salle les Alpes - Budget communal

Signataire	
DUEZ Méryl - Conseillère	
HAMEL kevin - Conseiller	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A La Salle les Alpes, le 29/04/2026